

SOMMAIRE

Économie p. 2-3

Urbanisme, habitat et déplacement p. 4-5



Dossier spécial p. 7



Cadre de vie-environnement p. 13-15

Sport - Enfance, jeunesse p. 16-17



ACTUALITÉ

En 2024, la France va organiser le plus grand événement sportif de la planète, et le Pays de Fontainebleau participera à cette fête exceptionnelle !



La candidature à Terre de jeux s'inscrit dans la volonté de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau d'inscrire le sport dans l'ADN du Pays de Fontainebleau.

Le label « **Terre de Jeux 2024** » propose à tous les territoires de France de participer aux temps forts des Jeux, et de développer leurs propres actions pour mettre encore plus de sport dans le quotidien des habitants.

Sur les trois objectifs cités par le comité d'organisation, de nombreuses actions ont déjà été engagées, et le label « **Terre de Jeux 2024** » vient les mettre en valeur :

- ◆ Partager les émotions du sport
- ◆ Mettre plus de sport dans le quotidien des habitants
- ◆ Animer et faire grandir la communauté de ceux qui sont passionnés par les Jeux

Le Pays de Fontainebleau a également déposé sa candidature pour faire partie de la liste officielle des **Centres de Préparation aux Jeux** et espère accueillir des délégations étrangères pour l'entraînement avant les Jeux, grâce à des infrastructures sportives de qualité, telles que :

- ◆ Le Stade Philippe Mahut pour la partie athlétisme et le pas de tir à l'arc
- ◆ Le stade équestre du Grand Parquet pour le CSO, dressage et cross
- ◆ La base nautique de la Magdeleine pour l'aviron et le canoë
- ◆ Le gymnase Martinel de Fontainebleau
- ◆ Les équipements sportifs, d'hébergement et de restauration du Centre National des Sports de la Défense.

La sélection des CPJ sera annoncée au moment des Jeux de Tokyo

*Obtenir le label **Terre de Jeux 2024** est le début d'une nouvelle aventure. Grâce au label, la communauté d'agglomération va pouvoir partager ses bonnes pratiques, faire vivre à ses concitoyens des émotions uniques, leur permettre de découvrir des disciplines sportives.*



Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

44, rue du Château - 77300 Fontainebleau
tél. 01 64 70 10 80 • Fax. 01 64 70 10 98
accueil@pays-fontainebleau.fr
www.pays-fontainebleau.fr

Bulletin d'information

Directeur de la publication : Pascal Gouhoury
Rédacteur en chef : Sandrine Nepveu de Villemarceau
Numéro ISSN : ISSN 2605-8081
Crédits photos : Smictom, Alphaville, ASM,
Région de Fontainebleau, Monceau Fleurs
Imprimé à 32 700 exemplaires
par Inore Groupe Impression

Retrouvez l'Agenda des manifestations du Pays de Fontainebleau dans le nouveau TEMPO. Détachable au centre de cette lettre d'information !



Créer ou reprendre un commerce avec un prêt d'honneur à 0% et sans garantie ? Pourquoi pas vous ?

Le Pays de Fontainebleau soutient deux associations de prêts d'honneur qui sont complémentaires dans leurs actions. Plusieurs entrepreneurs et acteurs économiques du territoire s'investissent bénévolement dans leurs comités d'attribution et parrainent des lauréats : merci à eux !



Initiative Melun Val de Seine et Sud 77 a fêté ses 20 ans le 3 octobre dernier. Le Pays de Fontainebleau contribue financièrement à son fond de prêts, qui permet à une grande diversité de projets d'être financés : commerces, artisans, services, micro entrepreneurs... En 2019, l'association a encore étoffé son offre avec le prêt d'honneur santé, destiné aux professionnels de santé.

Deux enseignes accompagnées et financées au second semestre 2019

◆ La reprise d'un magasin « Rapid Flore » sous l'enseigne « Monceau Fleurs » à Fontainebleau par Mme Nathalie BAUDOUIN au 24 ter boulevard du Général Leclerc.

◆ La création d'un salon de coiffure « Les ciseaux du Gâtinais » à Perthes par Mme Marion GRANSART, 4, rue de Melun.



Contact : Aïssatou BARRY - aissatou.barry@initiative-mvs-sud77.fr - 01 64 38 96 85
www.initiative-mvs-sud77.fr



Réseau Entreprendre Seine-et-Marne est un réseau d'une centaine de chefs d'entreprise qui a pour objectif d'octroyer ses prêts à des projets d'entreprises à fort potentiel de création d'emplois. Son but, accompagner pendant 2 ans les entrepreneurs pour la création et le maintien d'emplois, personnellement et financièrement.

Deux projets ont été accompagnés et financés au second semestre 2019

◆ Financement octroyé à **Civilinc**, projet porté par Benjamin Hummler et Anne-Lise Brouste. Ils ont créé la première plateforme digitale de mutualisation de matériel entre collectivités et communes. Emplois prévus à 3 ans : 36 employés

Tél. : 06 03 29 90 20



◆ Financement octroyé à **Royalti**, projet porté par Adrien Dehelly et Andrea Bence-lova. Royalti est une plateforme de financement alternatif pour les entreprises et start-ups en royalties, basé sur le partage de chiffre d'affaires. Emplois prévus à 3 ans : 8 employés

Tél. : 06 60 58 44 26



Contact : Simon Chaillou - seineetmarne@reseau-entreprendre.org - 01 64 11 41 07
www.reseau-entreprendre.org/seine-et-marne

Vers une restauration collective laissant plus de place aux productions durables et locales : le Pays de Fontainebleau s'engage !

La recherche d'une alimentation durable et locale est une préoccupation croissante dans la société. Aux côtés de ses communes membres, le Pays de Fontainebleau porte une démarche visant à augmenter la part des productions locales dans les repas servis dans les cantines.

A l'échelle nationale, les Etats Généraux de l'Alimentation ont débouché sur la loi EGAlim adoptée en octobre 2018. Elle instaure de nouvelles règles poursuivant notamment l'objectif de favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous et de réduire l'usage du plastique dans le domaine alimentaire.

A l'échelle locale, le Pays de Fontainebleau souhaite aller plus loin en créant les conditions pour intégrer une part croissante de produits locaux dans la restauration collective.

Pour alimenter les réflexions déjà menées notamment le projet de créer une cuisine centrale intercommunale, il est intéressant d'étudier des projets structurants qui ont lieu sur d'autres territoires. Ainsi, les élus du Pays de Fontainebleau se sont rendus en octobre 2019 à Charny Orée de Puisaye (Yonne – 89).

Ils ont visité la cuisine centrale inaugurée à la rentrée 2018. Celle-ci a été baptisée « L'Assiette Locale », illustrant la démarche en matière de développement des approvisionnements locaux. Ce fut l'occasion d'échanger avec les élus et équipes de la commune sur les différentes étapes de ce projet et de bénéficier de leur retour d'expérience suite à un an de fonctionnement. Les sujets ont été nombreux : performance énergétique et environnementale



Locaux de restauration à Cély

(bâtiment BEPos) ; structuration de filière agricole locale en vue de fournir la restauration collective (installation d'un groupement de producteurs) ; modalités économique ; organisation de la gouvernance partagée (commune, Département de l'Yonne et l'Ehpad)...

Le « manger-mieux » dès le plus jeune âge avec le Ram intercommunal

Dans la dynamique du projet de territoire, Le Ram les Lutins de la Plaine teste la mise en œuvre en 2020 du projet « À TABLE BÉBÉ ». Les objectifs sont d'accompagner la formation des professionnels de l'accueil individuel du jeune enfant, d'encourager et de sensibiliser les assistants maternels, les enfants et leurs parents au « bien manger », de participer à l'éveil au goût des tout-petits et de favoriser l'utilisation de filières courtes et de produits locaux par les assistants maternels dans la confection des repas.

Le projet va faire appel à des partenaires (ALISE, Convivio) et professionnels locaux (les entreprises Cuisinez pour Bébé, la Gâtinerie, la Ferme Chaillotine...) et se déroulera en plusieurs étapes :

- ◆ Susciter l'envie des publics à travers des **activités d'éveil au goût et des sorties** ;
- ◆ Informer les publics sur les bienfaits du « manger-mieux » et sur les ressources du territoire avec des **temps de conférences et d'information auprès des publics** ;
- ◆ Réinvestir les connaissances acquises et faire pratiquer les publics autour **d'ateliers pédagogiques** ;

- ◆ Capitaliser les connaissances et le savoir-faire acquis à travers **la création d'un livret-recettes avec des produits locaux**, réalisé avec les publics et les partenaires.



Une demande d'aide financière du Parc naturel régional du Gâtinais est signée. Le projet sera mené avec le soutien de la Caf de Seine-et-Marne et du service développement économique du Pays de Fontainebleau.

Le bénéfice de ce projet s'étendra aux autres Ram du territoire.

Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) : dernière phase de concertation citoyenne

Un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) est un document qui adapte la réglementation nationale de publicité (RNP) au contexte de l'agglomération. Il est un outil essentiel pour préserver la qualité de nos paysages, de nos entrées de ville, pour la visibilité des commerces et l'attractivité du territoire. La participation citoyenne, en plus de la co-construction avec les communes et les partenaires institutionnels est un élément important de l'élaboration du RLPi.

Lors de la concertation préalable qui a eu lieu de début juin 2018 à début septembre 2019, les habitants, les acteurs économiques et les associations ont été invités à donner leur avis sous plusieurs formes : questionnaires, ateliers, réunions publiques, et ce au travers de 2 grandes phases de concertation : les grands enjeux et les objectifs stratégiques puis leurs traductions réglementaires.

Ensuite, dans le cadre de l'enquête publique organisée du 9 décembre 2019 au 10 janvier 2020 après l'arrêt du projet en conseil communautaire du 5 septembre 2019, les dernières contributions citoyennes ont pu s'exprimer et nourrir le projet.

Pour plus d'information : le dossier est en ligne sur le site internet de l'agglomération (relayé sur le site des communes). Un registre dématérialisé dédié : <http://rlpi-pays-fontainebleau.enquetepublique.net> a été mis en place.

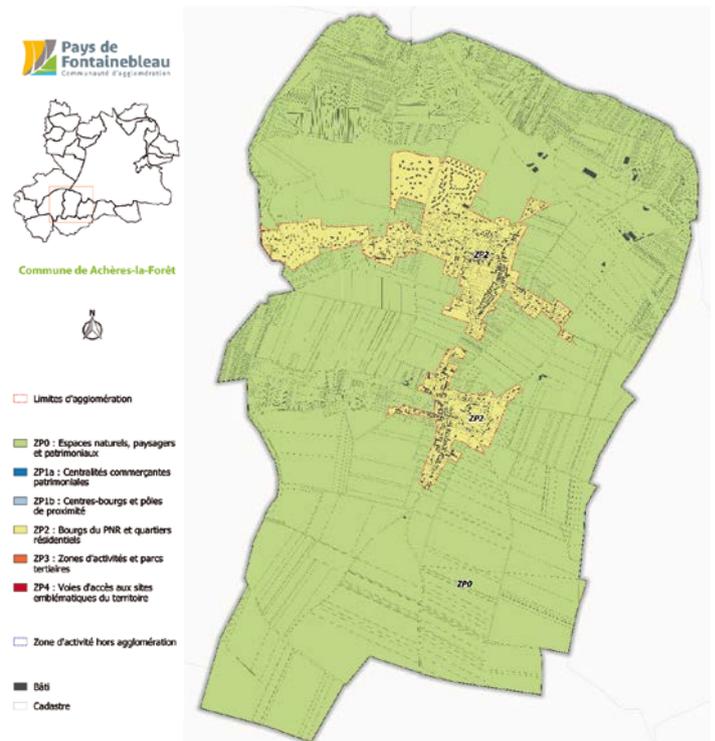
3 lieux ont reçu l'enquête : le siège du Pays de Fontainebleau, la mairie de Bois-le-Roi et la mairie de la Chapelle-la-Reine. Le commissaire enquêteur y a par ailleurs tenu 4 permanences.

Comment trouver la règle applicable sur une parcelle ?

- 1/ Se poser la question de la nature du dispositif auquel on s'intéresse. Est-ce une enseigne, une publicité ou une pré-enseigne ?
- 2/ Consulter le plan de zonage de la commune au sein de laquelle se trouve la parcelle et la repérer pour savoir au sein de quelle zone elle se situe.

- 3/ Consulter la réglementation de la zone en question, suivant la nature du dispositif concerné (publicité ou pré-enseigne / enseigne).

Exemple de plan de zonage



Que contient un Règlement Local de Publicité ?

Le dossier de RLPi est constitué de 4 grandes parties : le rapport de présentation, le règlement, les documents graphiques et les annexes, tel que défini à l'article R.581-73 du Code de l'Environnement.

L'ensemble de ces documents est disponible sur le site internet



U R B A N I S M E

Quelle suite après l'enquête publique ?

Le commissaire enquêteur établit sous un mois après l'enquête un rapport relatant son déroulement et examinant les observations recueillies. Il consigne dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet de RLPi. Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public notamment au siège du Pays de Fontainebleau durant 1 an et sur le site internet. Au terme de l'enquête, le projet de RLPi sera modifié pour tenir compte des différents avis (acteurs économiques, associations, personnes publiques associées et consultées, communes, etc) qui ont été joints au dossier des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur. Par la suite, il devrait être soumis à l'approbation du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau le 12 mars 2020.

Une publicité c'est... toute inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention.

Une pré-enseigne c'est... toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.

Une enseigne c'est... toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce.

Et la Signalétique d'Information Locale...

À noter : La Signalétique d'Information Locale est une alternative aux pré-enseignes, dans les endroits où elles sont interdites ou peu souhaitables, **pour renforcer la protection du cadre de vie** (format réduit, normalisation en termes d'homogénéité, lisibilité, visibilité). Implantée sur le domaine public routier, elle est aussi une réponse aux besoins de jalonnement des activités.



Une organisation claire et un choix de couleurs discrètes garantissant une bonne intégration des panneaux dans le paysage

NB : les règles nationales continuent de s'appliquer dans le silence du RLPi. Le document local ne reprend pas les règles nationales, qu'il est donc important de bien avoir en tête. Le Guide du RLPi, en cours d'élaboration sera un outil permettant de comprendre la réglementation qui s'applique sur le territoire plus facilement, puisqu'il indiquera pour chaque zone les règles locales et les règles nationales qui s'y appliquent.

T R A N S P O R T

Le transport pour les seniors sur le Pays de Fontainebleau et partout en Ile-de-France



Ile-de-France Mobilités vient de mettre en place le forfait Navigo Tarification Senior.

Ce titre de transport est destiné aux personnes de 62 ans et plus, sans activité professionnelle ou travaillant moins d'un mi-temps, sans conditions de revenus, au tarif de 37,60 € par mois. Il s'agit d'un forfait toutes zones, donnant accès à l'ensemble du réseau francilien de transports en commun.

Sans engagement : il est possible de résilier ou de suspendre son abonnement à tout moment avant le 20 du mois, pour le mois suivant, avec une durée de suspension maximale de 12 mois.

Les personnes de 65 ans et plus non soumises à l'impôt sur le revenu peuvent aussi bénéficier du forfait Améthyste (zone 4-5), financé par le Département de Seine-et-Marne.

Plus de renseignements dans vos guichets de gare ou sur navigo.fr ou seine-et-marne.fr

Le Pays de Fontainebleau renouvelle de son côté le dispositif du « Pass Local » pour 2020. Ce titre de transport, accessible aux personnes de 65 ans, et plus soumises à l'impôt sur le revenu, donne accès à la majorité des lignes de bus du territoire du Pays de Fontainebleau. **Son coût annuel pour l'usager est de 74 €.**

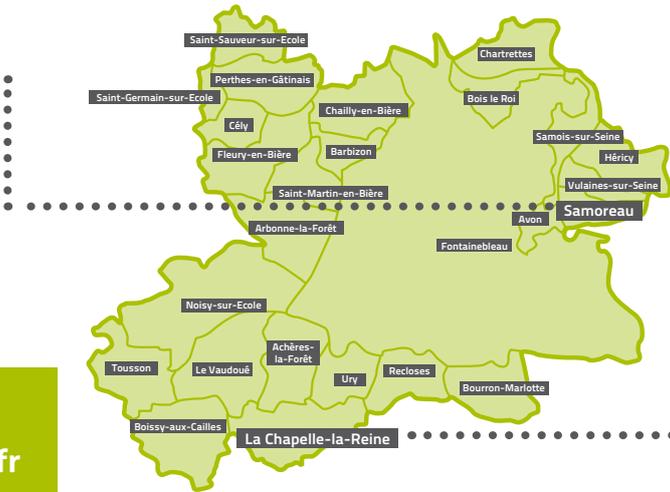
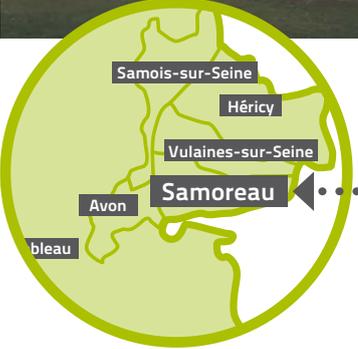
Informations et (ré)inscriptions au local d'informations de la gare routière de Fontainebleau-Avon (de l'autre côté du parvis de la gare).

Samoreau et La Chapelle-La-Reine, deux communes du Pays de Fontainebleau



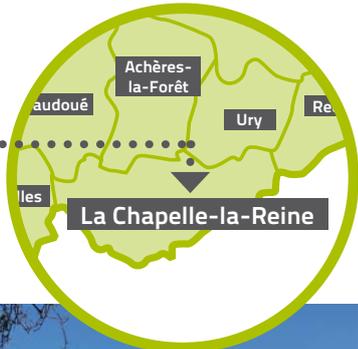
Samoreau

Samoreau est située à l'Est du Pays de Fontainebleau sur les bords de Seine face au port de plaisance intercommunal de Valvins. 2400 samoréennes et samoréens y résident. Pascal Gouhoury, maire depuis 2014, a engagé des travaux de rénovation de la Grange aux Dîmes, un des trois bâtiments patrimoniaux remarquables du village. La Grange aux Dîmes et son pigeonnier, bâtiment du XII^e siècle, autrefois la ferme du bas-Samoreau, avec écurie, étable, porcherie et laiterie, est aujourd'hui une salle polyvalente de charme accueillant diverses animations culturelles. L'église Saint-Pierre, du XII^e siècle, l'une des plus anciennes du Département de Seine-et-Marne et les Pressoirs du Roy contribuent aussi à la richesse du patrimoine de Samoreau. Le poète Stéphane Mallarmé est enterré au cimetière de Samoreau, non loin du musée qui lui est consacré à Vulaines-sur-Seine. La commune bénéficie de commerces de proximité et la gare de Vulaines-sur-Seine-Samoreau offre aux habitants un accès vers la capitale tout en résidant dans un cadre de vie privilégié.



+ d'infos
www.samoreau.fr
 01 64 23 71 09

+ d'infos
www.lachapellelareine.fr
 01 60 74 96 01



La Chapelle-la-Reine

La Chapelle-la-Reine du premier nom de Capella Reginae est située au sud du territoire du Pays de Fontainebleau dans le Parc Naturel Régional du Gâtinais français, en lisière de forêt. Ce bourg dynamique dont Gérard CHANCLUD est maire depuis 1995 regroupe 2487 chapelaines et chapelains. À son patrimoine, l'église Sainte-Geneviève de style roman (XII-XIII^{ème} s.) et gothique (XV-XVI^{ème} s.) est classée à l'inventaire des monuments historiques. La commune est animée de nombreux commerces de proximité, d'un pôle médico-social, d'une médiathèque rénovée récemment, d'une maison des associations et d'une salle polyvalente « la Villa capella ». La Chapelle-la-Reine dispose d'établissements d'accueil tous publics, avec une structure multi accueil, écoles et collège ainsi que d'une maison de retraite. La communauté d'agglomération y développera le Transport À la Demande courant 2020. Des choix écologiques ont été faits pour la suppression de cinq chaufferies et la mise en place d'un réseau de chaleur alimentant plusieurs bâtiments communaux ainsi



que l'église et son presbytère. L'activité économique du bourg est principalement agricole et commerciale avec deux zones d'activités. La commune compte de nombreuses associations sportives, culturelles et environnementales très actives.

Présentation du Projet de Territoire



Première pierre d'un projet opérationnel

Le projet de territoire du Pays de Fontainebleau, adopté à l'unanimité par les élus au conseil communautaire du 5 décembre 2019, est une feuille de route dont la construction a favorisé le rassemblement des élus, des acteurs, des agents et des habitants en 2018 et 2019. L'élaboration du projet a mis en avant une vision prospective du Pays de Fontainebleau, les synergies avec la métropole et les territoires voisins, reposant sur une réflexion transversale et co-construite. Cette feuille de route affirme **l'identité du territoire** et donne du sens à l'action communautaire, complémentaire et en appui aux actions des communes.

Disposer d'un projet de territoire, c'est gagner en légitimité vis-à-vis des acteurs institutionnels pour s'engager dans des partenariats et contractualisations.

Les priorités de l'intercommunalité deviennent ainsi lisibles et un outil précieux pour les futurs partenaires, ce qui facilitera et accélèrera la concrétisation des projets à toutes les échelles.

Au-delà d'être un document de référence, ce projet co-construit est avant tout un plan d'actions vers l'horizon 2030, décliné en 7 thématiques et 31 actions.





AMBITION 1

Faire territoire à 26

Regroupées au sein d'un même terroir, les 26 communes ont chacune une identité et des spécificités propres qui, ensemble, enrichissent le territoire partagé en apportant histoire, culture et valeurs communes à tous les habitants du Pays de Fontainebleau.

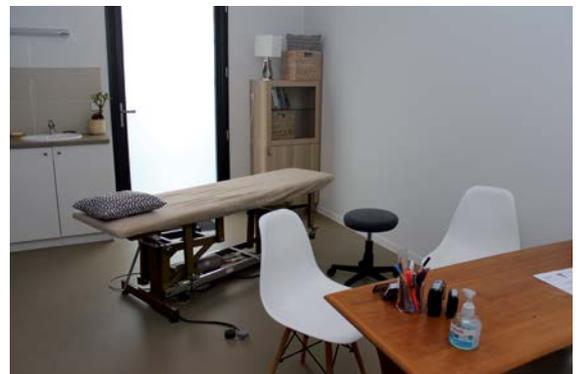
Pour affirmer ce patrimoine partagé, il est important de fédérer et d'impliquer l'ensemble des communes du Pays de Fontainebleau dans une co-construction des projets ; de faire connaître et de donner à voir les projets engagés par la Communauté d'agglomération ; d'encourager les habitants à se regrouper autour d'un territoire porté collectivement ; de structurer le fonctionnement à 26 en équilibrant la dimension périurbaine à l'intérieur du territoire et avec les territoires voisins, afin de maintenir un équilibre ville-campagne.

3 Orientations

- ◆ **Fédérer et mobiliser les 26 communes et leurs habitants dans la co-construction de projets communautaires.**
- ◆ **Amplifier le maillage territorial des 26 communes à travers une offre accrue en mobilité et services du quotidien pour les habitants.**
- ◆ **Faire connaître la Communauté d'Agglomération et son rôle auprès des 26 communes et des habitants.**

Actions

- ◆ Élaborer un Plan santé et lutter collectivement contre la désertification médicale du territoire
- ◆ Mettre en place le Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération
- ◆ Réaliser un Pacte de Fonctionnement Communes-Communauté
- ◆ Accompagner la formation professionnelle des agents municipaux aux compétences proposées par l'intercommunalité
- ◆ Assurer la visibilité de la Communauté d'Agglomération à travers une signalétique harmonisée à l'entrée des 26 communes et sur les équipements intercommunaux
- ◆ Consacrer des surfaces d'affichage intercommunal dans chacune des 26 communes, et insertion dans les journaux et sur les sites internet
- ◆ Créer des rencontres des services Enfance-Jeunesse communaux et intercommunaux
- ◆ Créer une stratégie pluriannuelle de développement des équipements sportifs sur le territoire
- ◆ Offrir un « Guichet Juridique » accessible à toutes les communes
- ◆ Raconter l'histoire et le Territoire de la Communauté d'Agglomération
- ◆ Élaborer un plan de mise en accessibilité des espaces publics intercommunaux



Maison de santé de Samois-sur-Seine. Projet mené par la SEM du Pays de Fontainebleau



Agenda mensuel affiché dans les abris voyageurs de Fontainebleau-Avon et quelques équipements intercommunaux



AMBITION 2

Protéger et valoriser les patrimoines bâti, naturel et paysager

Avec un massif forestier qui s'étend sur plus de 22 000 hectares (deuxième massif boisé de France), 3 000 km de sentiers pédestres, le Château et la forêt de Fontainebleau de rayonnement international, l'un des endroits mythiques de la peinture pré-impressionniste en France (Barbizon), les nombreux châteaux privés du Pays (Fleury-en-Bière, Chartrettes, Bourron-Marlotte...), les musées du territoire, le label « Villages de caractère » (Barbizon, Bourron-Marlotte, Samois-sur-Seine et Boissy-aux-Cailles), les bords de Seine et les « Affolantes », le patrimoine historique et paysager omniprésent sur l'ensemble des 26 communes, le Pays de Fontainebleau est un territoire aux atouts culturels et naturels uniques en France. C'est un espace à l'attractivité touristique forte qu'il convient de valoriser tout en maintenant l'équilibre entre les usages économiques et touristiques et la préservation de l'écosystème des sites naturels.

Protéger ce cadre de vie, la qualité des patrimoines, c'est garantir la transmission de ce territoire aux générations futures et en faire profiter tous les visiteurs à long terme.

3 Orientations

- ◆ Préserver les richesses patrimoniales existantes, anticiper leurs évolutions, et protéger les habitants des risques qu'elles induisent.
- ◆ Faire des patrimoines des vecteurs de liens sociaux et d'expression de la citoyenneté.
- ◆ Engager le territoire dans la construction du patrimoine de demain en respectant celui d'aujourd'hui.

Actions

- ◆ Gestion des sites patrimoniaux remarquables de Fontainebleau-Avon, Barbizon et Bourron-Marlotte
- ◆ Suivre la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à l'échelle intercommunale
- ◆ Développer les circuits courts alimentaires de proximité et sensibiliser les habitants au « bien manger » et « manger local »
- ◆ Lancer un programme d'intérêt général « Habiter Mieux » en lien avec la démarche du PNRGf :
Étude pré-opérationnelle sur la définition d'un dispositif comportant un repérage de l'insalubrité, du type de vacance, des besoins d'adaptation au vieillissement et au handicap, ainsi qu'un volet énergétique fin. Mise en œuvre du dispositif par « suivi-animation »
- ◆ Conforter le soutien de l'agglomération au Label « Forêt d'Exception »
Sous-action :
 - ◆ Assurer l'engagement de l'intercommunalité en faveur d'une forêt propre.
 - ◆ Agir pour la création d'une maison des pratiques sportives et des loisirs de pleine nature en forêt, en lien avec le projet « Maison de la Forêt » de l'ONF



Visite d'une cuisine centrale à Charny (voir article complet en page 3)



Actions Forêt Belle dans le cadre de la charte Propreté forêt et lisière



AMBITION 3

Renforcer et accueillir des activités à forte valeur ajoutée et durables

Aux portes du Grand Paris et à la jonction avec L'Essonne, l'Yonne et le Loiret, le Pays de Fontainebleau offre un écrin pour porter le développement de ses entreprises : une forte densité économique avec une présence marquée du tertiaire sur le cœur de l'agglomération et la vallée de la Seine ; un bassin économique sud et ouest marqué par les activités artisanales et agricoles.

L'attractivité économique du territoire se distingue particulièrement des territoires voisins par la proportion importante du secteur tertiaire (santé, enseignement, commerces, transports, finances, sécurité, justice, ...) et une importante représentation des activités dites « tertiaire supérieure », « métiers du savoir » (conseil, ingénierie, formations, recherche-développement, recherche-éducation...), éléments clé du rayonnement et de l'attractivité des territoires. Ces activités sont particulièrement intenses en emplois et génératrices de forte valeur ajoutée.

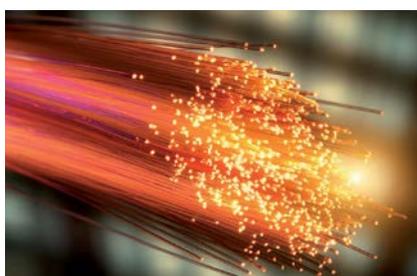
L'identité économique du Pays de Fontainebleau se traduit aussi dans son attractivité touristique, emmenée par son patrimoine naturel, historique et culturel exceptionnel, déjà fortement engagé au côté des acteurs du tourisme à travers son office de tourisme intercommunal.

3 Orientations

- ◆ **Enraciner durablement et équitablement l'économie dans le territoire en respectant les équilibres résidentiels et naturels.**
- ◆ **Soutenir les filières économiques locales.**
- ◆ **Développer et favoriser le slow-tourisme à destination de tous les résidents du territoire, passagers ou habitants.**

Actions

- ◆ Poursuivre le développement de la fibre optique à l'ensemble des 26 communes de l'Agglomération
- ◆ Élaborer le schéma directeur de l'offre économique du territoire
Sous-action :
 - ◆ Développement d'un lieu phare pour les artisans du patrimoine et les artisans d'art
- ◆ Élaborer le schéma directeur de l'offre d'hébergement touristique
Sous-action :
 - ◆ Soutien aux hébergements à destination des touristes itinérants



La fibre



Accueil touristique de Fontainebleau



Centres d'affaires

Des actions transversales aux 3 ambitions

→ Faire territoire à 26

→ Protéger et valoriser les patrimoines bâti, naturel et paysager

→ Renforcer et accueillir des activités à forte valeur ajoutée et durables

Des actions transversales à plusieurs ambitions demanderont un travail partagé par plusieurs services intercommunaux et communaux. Des acteurs locaux et des partenaires seront aussi associés au fil de l'avancée de ces actions.

- ◆ Poursuivre le développement des transports en commun ou à la demande des 26 communes
 - ◆ Élaborer le règlement local de publicité intercommunale
 - ◆ Mettre en œuvre le Plan Climat Air énergie Territorial (PCAET)
 - ◆ Élaborer le Plan local d'urbanisme intercommunal, avec une réflexion pour identifier un site pilote pour l'urbanisme transitoire ou innovant
 - ◆ Élaborer le Plan Local de l'Habitat avec volet foncier
 - ◆ Élaborer un Projet de développement sportif et touristique du Port de Valvins
 - ◆ Offrir un « Guichet Géomatique » accessible à toutes les communes (veille, collecte, traitement et diffusion des données géographiques, techniques, présentées sous forme de cartes, et traitées à partir de logiciels informatiques.)
 - ◆ Construire la politique cyclable intercommunale à partir de l'élaboration d'un schéma cyclable
- Sous-actions :**
- ◆ Étudier la faisabilité d'aménagement de nouveaux itinéraires cyclables (ancienne voie ferrée de Bourron-Marlotte à Malesherbes notamment)
 - ◆ Viser l'obtention d'un Label valorisant la pratique cyclable de la collectivité
 - ◆ Décliner le Plan de déplacements Urbains de la Région Ile-de-France en Plan Local de Déplacements
 - ◆ Amorcer une démarche globale d'identité territoriale du Pays de Fontainebleau
 - ◆ Amplifier le soutien aux conversions d'exploitants agricoles à l'agriculture raisonnée ou biologique
 - ◆ Élaborer un Plan Paysage et de valorisation du patrimoine (démarche UNESCO)



Développement du transport à la demande sur le territoire



Port de plaisance de Valvins, aménagements récents des pontons, grue et mise à l'eau pour pratique de la voile



Les bords de Seine

Le Plan Climat Air Energie Territorial, des actions transversales et complémentaires avec le projet de territoire

Le Plan Climat Energie Territorial est un projet territorial pour le développement durable. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble des problématiques climat-air-énergie. L'élaboration d'un PCAET est une obligation réglementaire depuis la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte pour les Intercommunalités de plus de 20 000 habitants.

3 enjeux sont identifiés

- ◆ Recenser, élargir et renforcer une communauté d'acteurs engagés dans un projet commun : la lutte contre le changement climatique et pour la protection de l'environnement ;
- ◆ Renforcer la cohérence des politiques publiques menées sur le territoire ;
- ◆ Et s'engager et participer activement à une lutte globale, dépassant la seule échelle du territoire du Pays de Fontainebleau.

Depuis 2018, il a fallu un an et demi pour faire les études nécessaires et poser **LE DIAGNOSTIC**, pour rédiger **LA STRATÉGIE TERRITORIALE** et décliner le **PLAN D' ACTIONS** (validé en conseil communautaire le 5 décembre dernier).

A compter de 2020, le PCAET entre dans une phase d'approfondissement du programme d'actions et de mise en œuvre.

Le diagnostic

- ◆ 50% des émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire sont stockées principalement grâce aux forêts locales. C'est 3 fois plus que la moyenne nationale.

Les leviers d'actions sont le transport routier avec pour l'heure peu d'utilisation des solutions alternatives à la voiture individuelle et les besoins en chauffage, principales sources d'émissions en secteur résidentiel.

- ◆ Si la qualité de l'air est relativement bonne sur le territoire, il persiste des dépassements de pourcentage en polluants atmosphériques (Nox, NO2, particules fines...) à proximité des zones de trafic routier (abords de l'A6).

Le changement climatique expose :

- ◆ La végétation au risque de feux, la baisse de la biodiversité et le changement d'espèces ;
- ◆ Pour l'habitat, l'augmentation des sinistres ;
- ◆ Pour la part sanitaire : L'augmentation des canicules, de la pollution de l'air et les allergies ;
- ◆ Pour l'eau : une tension sur la ressource en eau, une baisse de la disponibilité et la dégradation de la qualité de l'eau, les inondations.

La stratégie territoriale à 2050

1. Baisse des GES de 50% *
2. Diminution de la consommation d'énergie du territoire de 46% *
3. La part des énergies renouvelable devra atteindre 42% de la consommation finale en 2050

**avec une inflexion importante à l'horizon 2030*



Le plan d'actions

Son élaboration est le fruit d'une concertation entre élus, agents des collectivités, chambres consulaires, associations, habitants. Au total 82 propositions d'actions ont été recensées au terme de la concertation.

31 actions ont été retenues pour notre territoire, certaines sont déjà en cours, d'autres restent à mettre en œuvre. Compte tenu de la proximité des territoires et des ambitions communes, certaines actions sont communes aux communautés de communes de Montereau et Nemours.

Les actions phares du PCAET du Pays de Fontainebleau :

- ◆ Poursuivre le développement des transports en commun sur le territoire ;
- ◆ Approvisionner les établissements du territoire en circuits alimentaires de proximité ;
- ◆ Incarner un territoire d'expérimentation et de recherche pour l'ingénierie des sols ;
- ◆ Mener une réflexion sur le mode de subvention des communes désirant rénover leur patrimoine bâti.

3 des 5 actions mutualisées avec les intercommunalités de Nemours et / ou de Montereau :

- ◆ Création d'un guichet unique pour sensibiliser et accompagner les propriétaires, copropriété et bailleurs effectuant des travaux de rénovation énergétique ;
- ◆ Soutien des filières biosourcées en animant le réseau d'acteurs et en orientant les artisans vers des formations ;
- ◆ Encourager et accompagner les agriculteurs vers de nouvelles pratiques agricoles plus durables.

Des actions concrètes au quartier des Fougères à Avon avec Equalis

La « politique de la ville » est une compétence obligatoire des communautés d'agglomération. Le quartier des Fougères est le seul quartier inscrit en contrat de ville sur le territoire des 26 communes. Depuis 2017, le Pays de Fontainebleau porte ce contrat avec l'appui des services de la ville d'Avon. Des programmations d'actions annuelles au travers les 3 piliers thématiques sont organisées : cohésion sociale, habitat / cadre de vie et emploi-développement économique. L'État apporte chaque année des aides financières.

Acteur de l'Économie Sociale et Solidaire dans une société « inclusive », le pôle IAEF 77 propose une diversité de solutions face aux enjeux de l'emploi au profit du développement durable, à destination des collectivités et des particuliers, avec une Responsabilité Sociétale des Entreprises de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.

Chaque jour, Equalis agit de manière concrète, sur le terrain, en veillant à placer les personnes au centre d'une démarche d'accompagnement.

L'objectif du Pôle IAEF 77 est de favoriser l'insertion professionnelle par la remise à l'emploi en salariant les personnes sur des mises de travail.

Cette année plusieurs actions ont été portées par l'association au sein du quartier des Fougères :

- ◆ **De l'insertion par l'activité économique.**
- ◆ **De la mise à disposition de demandeurs d'emploi pour des missions de courte durée** chez les particuliers, associations,

collectivités locales, entreprises, syndicats de copropriété, pour des activités de ménage, jardinage, garde d'enfants de + de 3 ans, soutien scolaire, bricolage, manutention etc...

◆ **De l'accompagnement des demandeurs d'emploi :**

Accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RMI- UAS Fontainebleau. Animations des structures Accueil Emploi de Bois-le-Roi et Chartrettes. Permanence à Avon et Champagne-sur-Seine.

◆ **Des cours de français langue étrangère (FLE)** à Avon et Fontainebleau.

◆ **Et des ateliers d'insertion Coup D'Pouce :** Avenue de Nemours à Avon. Contrats aidés proposés dans les ateliers d'Avon pour des activités de repassage, vente de vêtements d'occasion et retouche.

Pôle IAEF 77 - Centre commercial Butte Montceau
Avenue de Nemours, 77210 AVON
Tél. : 01 60 71 59 20

NUMÉRIQUE

Le déploiement de la fibre progresse

Pour les communes de Tousson, Le Vaudoué, Achères-la-forêt, Ury, Boissy-aux-Cailles (1 secteur) et Chartrettes (un petit secteur)

Après des retards et une reconduction sur les déploiements contractuels en cours jusqu'au 7 juillet 2020, les travaux reprennent. La commercialisation se fera au second semestre 2020 pour ces secteurs.

Pour les communes de La Chapelle-la-Reine, Noisy-sur-École et le secteur restant de Boissy-aux-Cailles

Le déploiement lancé en 2019 est suspendu en raison d'un incident technique qui vient retarder les travaux, en cause l'installation d'un Nœud de Raccordement Optique pour franchir l'ancienne voie SNCF située sur le territoire de la commune d'Amponville. Bien que désaffectée cela nécessite la réalisation d'un forage dirigé (délai d'instruction de 6 mois minimum, un dossier suivi par la SNCF). Par conséquent, la commercialisation sur Boissy-aux-Cailles, Noisy-sur-École et environ 35 prises sur la commune de la Chapelle la Reine, va également être retardée. Une ouverture est prévue au 2^{ème} semestre 2020.

La majeure partie de la Chapelle-la-Reine, soit plus de 1150 prises a bien été ouverte à la commercialisation.

BON à SAVOIR :

◆ Si en vous connectant sur le logiciel COVAGE, votre adresse n'apparaît pas éligible, n'hésitez pas à les contacter directement via le formulaire en ligne.

◆ Pour les sites isolés, Seine et Marne numérique a identifié environ 4 500 adresses à l'échelle du Département de Seine-et-Marne. Le coût estimé pour desservir ces 4 500 adresses est d'environ 37 millions d'€. Le Département et la Région Ile-de-France pourraient participer au financement des travaux pour ces adresses. Le montage financier sera arrêté en concertation avec les intercommunalités et les communes.

Pour Avon

95% de la commune est à ce jour adressable (armoires et câbles mis en œuvre) et 100 % en décembre, 34 % (2 993 prises) des adresses de la commune d'Avon sont raccordables à la fibre optique (vous pouvez dès maintenant souscrire un abonnement auprès d'un opérateur), l'objectif 100 % des adresses raccordables est fixé à fin 2020. Quelques adresses de copropriétés nécessiteront des conventions.

Pour Fontainebleau

42 % de la ville est à ce jour adressable les travaux d'installation des armoires et de la pose des câbles reprennent. 24 % (2 996 prises) des adresses sont raccordables. L'objectif est de 95 % des adresses raccordables fin 2020.

Pour toutes précisions complémentaires :
<http://reseaux.orange.fr/couverture-fibre>

Une gare routière flambant neuve à Perthes



Gare routière face au collège de Perthes

La Gare routière de Perthes a accueilli les élèves du collège Christine de Pisan dès la rentrée 2019. Si la sécurisation des abords a été réalisée depuis quelques mois, il restait des travaux

de voirie et d'éclairage public à mettre en œuvre (pour un montant de 650 000 € H.T financés par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne le cadre du Contrat Département Intercommunalités, Ile-de-France Mobilité et le Pays de Fontainebleau pour la mise en conformité des quais).

Ces travaux ont permis de sécuriser les flux sur la gare en séparant : la dépose des enfants avec aménagement de 6 quais bus aux normes Personnes à Mobilité Réduite et la circulation par le biais de la réalisation d'un dépose-minute de 16 places pour véhicules légers..

Les travaux comprenaient également sur la rue de Fleury, la sécurisation des trottoirs, l'aménagement de ralentisseurs afin de réduire la vitesse aux abords du collège et l'installation d'une caméra de vidéo-surveillance sur le parking de la gare.

La réalisation des plantations et l'achèvement de la pose de barrières ont été réalisés en fin d'année.

Les travaux pour l'eau et l'assainissement en 2020

Eau potable

- ◆ Commune de **Perthes** – Réhabilitation du Château d'eau – début des travaux 1^{er} trimestre
- ◆ Forage de **Tousson** – début des travaux 1^{er} trimestre



Assainissement

- ◆ Commune de **Saint-Sauveur-sur-École** – lancement des études pour la reconstruction de la Station d'Épuration.
- ◆ Commune de **Cély**, dévoiement du réseau d'assainissement Golf – 1^{er} trimestre
- ◆ Commune de **Saint-Martin-en-Bière** – Création d'un réseau eaux usées Passage du mur à Floquet



14 communes nécessitent un Schéma Directeur d'Assainissement, son élaboration durera 18 mois

Le **schéma directeur d'assainissement (SDA)** est une **étude d'orientation**. Un certain nombre d'autres études **devront être réalisées avant de pouvoir engager les travaux**, notamment les études de projet. Ainsi, le SDA permet :

- ◆ De connaître et comprendre le fonctionnement actuel de leurs systèmes d'assainissement (réseaux et ouvrages particuliers publics et privés),
- ◆ De déceler et expliquer les anomalies de fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif (mode séparatif) et non collectif, et d'en appréhender les impacts sur la fiabilité du réseau, l'hygiène publique et le milieu naturel,
- ◆ D'évaluer les problèmes liés aux eaux pluviales et de ruissellements,

- ◆ D'appréhender par diverses approches les types d'aménagements les mieux adaptés pour pallier aux dysfonctionnements,
- ◆ De préparer l'avenir en proposant des actions (travaux et études de détail complémentaires), nécessaires au bon fonctionnement des systèmes d'assainissement en situation future,
- ◆ **De définir leurs projets de zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales**, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement.

Les communes concernées : Achères-la-Forêt, Arbonne-la-Forêt, Avon, Barbizon, Bourron-Marlotte, Chailly-en-Bière, la Chapelle-la-Reine, Fontainebleau, Noisy-sur-École, Recloses, Saint-Martin-en-Bière, Samois-sur-Seine, Ury et le Vaudoué.

Point sur les accès aux déchèteries

Communes	Syndicat et contact	Déchèterie
Arbonne-la-Forêt, Avon, Barbizon, Bois-le-Roi, Héricy, Samoreau, Vulaines-sur-Seine, Bourron-Marlotte, Fontainebleau, Chartrettes, Samois-sur-Seine, Cély, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École	SMITOM-LOMBRIC www.lombric.com N° Vert 0 800 81 49 10	<ul style="list-style-type: none"> • Bourron-Marlotte • Châtelet-en-Brie • Orgenoy • Vulaines-sur-Seine
Boissy-aux-Cailles, Le Vaudoué, Noisy-sur-École, Tousson	SIREDOM www.siredom.com 01 69 74 23 50	<ul style="list-style-type: none"> • Amponville • Milly-la-Forêt • Eco centre de Noisy-sur-École (déchets verts)
Achères-la-Forêt, La Chapelle-la-Reine, Recloses, Ury	SMETOM de la Vallée du Loing www.smetomvalleeduloing.fr N° Vert 0800 018 014	<ul style="list-style-type: none"> • Saint-Pierre-les-Nemours • Chapelle-la-Reine

Le Pays de Fontainebleau a réuni autour de la table les élus du territoire pour apprécier les conditions d'accès aux déchèteries pour les particuliers et les professionnels. Ces conditions peuvent varier en fonction du syndicat compétent.

En premier lieu, il importe de déterminer de quelle déchèterie dépend votre commune. Consultez ensuite les sites internet ou renseignez-vous par téléphone.

Quelques informations importantes non-exhaustives :

Côté particuliers

36 passages annuels possibles (au 30 septembre 2019, 99,75% des usagers des déchèteries ne les avaient pas utilisés).

Les habitants des communes ont accès au service d'enlèvement à domicile Allo déchets sur rendez-vous moyennant une participation de 10 € par mètre cube (hors gravas). Allo déchets peut prendre les déchets toxiques, les déchets verts ou les gravas par exemple. Ainsi collectés, vos déchets bénéficient d'un tri optimal, ce qui

contribue à la prévention des déchets. Pour prendre rendez-vous : 01 64 23 35 54

Dépôt limité à 4 tonnes par ménage à l'année

Dépôt limité à 2m³ par catégorie de déchets par semaine

Côté professionnels (par convention)

Accès possible via carte prépayée à l'ensemble des déchèteries pour les entreprises domiciliées sur le territoire ou effectuant un chantier sur le territoire. Les formalités ont été allégées, la carte aura une durée limitée au temps du chantier. Un reçu sera fourni à l'entreprise qui sera en mesure de vous le présenter.

Dépôt possible par convention

Dépôt possible par convention

Il existe aussi des repreneurs à proximité du territoire (Dépolia) qui valorisent les métaux et déchets spécifiques. C'est une filière qui permet aux entreprises d'amoindrir la facture lors de dépôts de déchets de chantier.

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Une nouvelle opération de sensibilisation aux dépôts sauvages se met en place. Le SMICTOM va installer des boîtes de tri intelligentes sur des points stratégiques en forêt de Fontainebleau !

Attention, il ne s'agit pas de remettre des poubelles en forêt, ce qui serait une régression contre-productive, mais de donner la possibilité aux bons trieurs d'être récompensés.

En effet, à chaque dépôt, l'utilisateur a une chance de remporter un ticket gagnant chez un des partenaires du territoire sous forme de bon de réduction ou le transformer en micro-don pour une association environnementale.

Il s'agit là encore d'une nouvelle action mise en place par le SMICTOM qui s'inscrit dans le cadre de la charte « Propreté forêt et lisière » du Pays de Fontainebleau.

Toutes les informations sont sur www.smictom-fontainebleau.fr



Vers une optimisation du tri à la source des biodéchets

Un déchet bien trié est toujours mieux valorisé. Les biodéchets* qui se retrouvent dans notre poubelle représentent 30 à 40 % de son poids total.

Ces déchets peuvent maintenant être valorisés par méthanisation pour obtenir du gaz et un amendement agricole. Mais pour ce faire, ces déchets très spécifiques doivent être collectés séparément.

C'est pourquoi, une première collecte expérimentale de grande ampleur s'est déroulée en novembre dernier pendant 10 jours avec l'implication de plus de 30 gros producteurs !

Les résultats de cette expérience permettront de trouver les solutions les mieux adaptées. De plus, cette catégorie de déchets permet de mettre en évidence la quantité de nourriture jetée à la poubelle et sensibilise ainsi à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

* Les biodéchets sont les déchets biodégradables provenant majoritairement de la cuisine.

Travaux sur les équipements sportifs intercommunaux en 2019

Espace sportif de Bourron-Marlotte : création d'un court de tennis couvert et rénovation des courts extérieurs.

Complexe sportif Pierre de Coubertin à Vulaines-sur-Seine : réfection du terrain d'entraînement engazonné, réfection du terrain stabilisé, relamping gymnase (LED, Début 2020).

Port de Valvins à Avon : changement du ponton n°2 (1^{er} trimestre 2020).

Stade Philippe Mahut à Fontainebleau : réfection du terrain de football stabilisé et mise en place d'un arrosage automatique sur la plaine de jeux.

Base nautique de la Magdeleine à Samoie-sur-Seine : rénovation, mise aux normes complète du site, création d'espaces de stockage. ■

Base nautique de la Magdeleine



Les premières actions sur les équipements sportifs intercommunaux

Depuis le premier septembre 2019, 7 équipements supplémentaires sont gérés par le Pays de Fontainebleau et les premiers travaux ont été réalisés.

Le stade de football de Achères-la-Forêt a une surface de jeu rénovée et une clôture « anti-sangliers ». La rénovation de l'assainissement et le changement des portes des vestiaires sont programmés.



Clôture anti-sangliers



Réengazonnement du terrain de football de Perthes

Au stade de football Benjamin Gonzo d'Avon, le remplacement d'un filet pare ballon et le changement des filets de buts terrain à 11 ont été réalisés.

A Chailly-en-Bière, le terrain de football disposera d'une nouvelle pompe de relevage du puits de forage. La mise en place d'un défibrillateur extérieur et la création d'un pare-ballons sont au programme du premier trimestre 2020.

Le complexe sportif François Combourieu de Chartrettes, dispose désormais d'éléments de sécurité (grillages, pare-ballons) autour du terrain de basket.

Le terrain d'honneur de football de Perthes a connu une rénovation partielle de la surface de jeux et les changements des buts et bancs de touches sont prévus pour 2020.

Les abords des courts de **tennis du Vaudoué** ont été nettoyés, les haies taillées. ■



Haies taillées

Des actions pour les enfants de 0 à 17 ans à l'échelle du territoire

Le bâtiment socioculturel du Pays de Fontainebleau à Cély a réouvert ses portes à l'été 2019, à la suite de travaux de mise aux normes d'envergure. Après plusieurs mois de fonctionnement, tous les utilisateurs, ainsi que les équipes d'animation soulignent et s'entendent sur la qualité de cet équipement dédié à l'enfance-jeunesse.

La formation des délégués pour le collège Christine de Pisan à Perthes



Journée de formation des délégués du collège de Perthes

Dans un souci de travail partenarial, le bâtiment socioculturel a accueilli le 7 novembre 2019, la formation d'une quarantaine d'élèves-délégués du Collège C. de PISAN. Lors de cette journée, les élèves ont pu, en petit et grand groupes, dans des espaces rénovés, découvrir et renforcer leurs connaissances sur le fonctionnement du collège et les responsabilités liés à leur rôle de délégué, premier pas vers un engagement citoyen.

Les référents jeunesse de tout le territoire travaillent ensemble

En cohérence avec le projet de territoire, jeudi 21 novembre 2019, le Pays de Fontainebleau a organisé la 3^e rencontre des référents jeunesse du territoire. Une quinzaine de communes étaient représentées. L'objectif de ces rencontres est de favoriser les échanges et la mise en réseau entre les professionnels de la jeunesse. Il s'agit aussi de susciter l'émergence de projets communs et d'encourager des actions de mutualisation. Un recensement des actions jeunesse du territoire est en cours. Le Centre d'Information Jeunesse était convié pour présenter ses nouvelles orientations. Un nouveau rendez-vous est fixé au printemps 2020.

Les 5 Relais Assistants Maternels (Ram) du Pays de Fontainebleau poursuivent leur projet de développement

Les animations à travers des ateliers d'éveil, des actions de professionnalisation des publics et des temps forts ont lieu sur l'ensemble du territoire. Pour finir l'année autour d'un temps convivial et festif, plusieurs spectacles de Noël sont proposés par les Ram aux publics assistants maternels et gardes à domicile, accompagnés des enfants accueillis. Cette année, les spectacles, animés par la Compagnie Zébuline, se sont déroulés à Cély, Fontainebleau et Héricy pour le plus grand plaisir des tout-petits !



Spectacle de Noël, Ram les lutins de la Seine

Les activités de loisirs du Pays de Fontainebleau fonctionnent les mercredis en période scolaire et toutes les vacances scolaires, autour de thématiques et temps forts variés au fil des saisons.

L'été prochain, un nouveau séjour pour les adolescents sera proposé, et des mini séjours qui permettent aux publics une première expérience de vacances hors du cadre familial.

Les Rendez-vous institutionnels

Les prochains conseils communautaires auront lieu les

- ◆ 6 février 2020 à 19h30 à Samoreau
- ◆ 12 mars 2020



Deux nouvelles journées de mobilisation les samedi 7 et dimanche 8 mars 2020 à l'échelle du Pays de Fontainebleau.

Il s'agit de coordonner une opération citoyenne de ramassage des déchets sauvages dans les forêts et les lisières des communes du Pays de Fontainebleau.

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES LES 15 ET 22 MARS 2020

15 et 22 MARS 2020

JE VOTE

DANS UNE COMMUNE DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

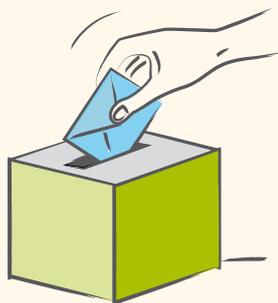
MEMBRE D'UNE INTERCOMMUNALITÉ

Sur le bulletin de vote figurent les candidats au conseil municipal. Au moment du vote, il est possible de rayer des noms et d'ajouter d'autres candidats déclarés sur un autre bulletin.



BULLETIN DE VOTE AVEC LES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES.

À l'issue de l'élection du conseil municipal, les représentants à l'intercommunalité seront le maire, le premier adjoint, et ainsi de suite, en fonction du nombre de sièges prévu pour la commune.



JE VOTE

DANS UNE COMMUNE DE + DE 1 000 HABITANTS

Sur le même bulletin de vote figurent les candidats au conseil municipal et, parmi eux, ceux qui souhaitent aussi siéger au conseil communautaire.

L'équipe candidate aux élections municipales.



Les membres de cette équipe qui sont aussi candidats pour siéger au conseil communautaire. Il ne faut ni ajouter, ni rayer de noms. Le bulletin serait considéré comme nul.

LE BULLETIN DE VOTE COMPORTE 2 LISTES PARITAIRES (femme / homme)

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont élus au **suffrage universel direct**, en même temps que les conseillers municipaux, pour 6 ans.

AVRIL - MAI 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉSIGNE LE BUREAU

composé du président, des vice-présidents et éventuellement d'autres conseillers communautaires.

DÉSIGNE LES COMMISSIONS

composées de conseillers communautaires et, le cas échéant, municipaux.



Le président

Élu parmi les conseillers communautaires, **il est l'organe exécutif de la communauté.** Il fixe l'ordre du jour et préside les séances du conseil, met en oeuvre les décisions avec l'aide de ses services, décide des dépenses à engager. Chef des services de la communauté, il représente cette dernière en justice.

Les vice-présidents

Ils représentent le président pour l'exercice des différentes compétences de la communauté. La loi encadre leur nombre selon l'effectif du conseil communautaire, sans que ce nombre puisse dépasser 15.

